



ARRETE N°2024-258-188

**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de Scorbé-Clairvaux,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 09.12.2014 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 26.11.2014,

Vu l'arrêté n° 2024-258-11 en date du 26.01.2024 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 01.01.2024 pour une durée de 6 ans,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement
1	THIOLLET Mickaëlla	F	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	25/08/2024

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine		1
Agents du grade d'origine « promouvables »		1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement		1
Effectif du grade d'avancement		1

Avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement
1	MARIAULT Eric	H	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/10/2024

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	
Effectif du grade d'avancement	1	

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Scorbé-Clairvaux, le 06.08.2024,  
Le Maire,  
Lucien JUGE



**L'autorité territoriale :**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié à l'intéressé(e) le .....